

Offre ferme d'achat d'un bien immobilier

Identité(s) offrant(s)

Domicilié(e)s

Téléphone(s) :

Mail(s) :

N°carte(s) d'identité(s) :
.....

Etat civil(s) :

Notaire acquéreur(s) :

Ci-après dénommé(e)s « l'offrant », se portant fort pour autant que de besoin.

L'offrant déclare, par la présente, prendre l'engagement irrévocable solidaire et indivisible de se porter acquéreur du bien à l'adresse suivante :

Chaussée de Watermael 15, 1160 Auderghem

LOT 1 — Surface commerciale située au rez-de-chaussée

Quotités : 340/1.000èmes des parties communes dont le terrain

Et d'en offrir la somme suivante pour l'acquisition :

..... **EUR (chiffres)**

..... **euros (lettres)**

Dans l'état où il se trouve, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris. Le bien est vendu dans son état actuel ; l'offrant déclare l'avoir visité et en avoir pris pleine connaissance, notamment quant à l'état d'avancement des travaux décrit ci-après, le permis, le PEB, et les plans

État des travaux — Conditions spécifiques au LOT 1 (Commerce)

1. État du bien — Aucun travaux réalisé par le(s) vendeur(s)

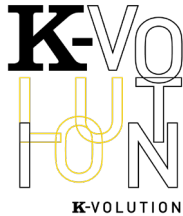
Le(s) vendeur(s) déclare(nt) avoir réalisé les travaux structurels du gros œuvre pour l'exécution du permis uniquement pour le LOT 1 (commerce). Le bien est cédé en l'état.

L'acquéreur du LOT 1 sera seul et entièrement responsable de l'exécution de l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation complète du permis d'urbanisme pour son lot, ainsi que de la mise en conformité SIAMU de sa partie privative. L'offrant déclare avoir visité le bien, en avoir pris pleine connaissance et renoncer à tout recours contre le(s) vendeur(s) à cet égard.

Ce prix sera payable comme suit :

*Acompte de 10% à verser chez le notaire au plus tard lors de la signature du compromis de vente

*Le bien est vendu dans l'état où il se trouve actuellement, l'offrant déclare l'avoir visité.



*Paiement du prix et passation de l'acte dans les 4 mois maximum de la signature du compromis de vente.

Frais — Acte de base et géomètre

Les frais d'acte de base et les honoraires du géomètre-expert sont à charge exclusive des acquéreurs des lots, à concurrence de leurs quotités respectives dans la copropriété. Pour le LOT 1, la quote-part est de 340/1.000èmes. L'offrant déclare en avoir pris connaissance et en accepter le principe.

Condition suspensive d'obtention d'un crédit hypothécaire (biffer la mention inutile)

La vente se fait aux conditions d'usage des compromis de vente proposés par la chambre des notaires.

Soit : l'offrant déclare que la présente offre est faite sans condition suspensive d'obtention d'un crédit hypothécaire.

Soit : l'offrant déclare que la présente offre est faite sous la condition suspensive de l'obtention d'un crédit hypothécaire pour un montant de EUR dans les jours à dater de la signature du compromis de vente.

La présente offre est valable jusqu'au, le propriétaire devant notifier son acceptation à l'offrant pour cette échéance, à défaut de quoi l'offrant recouvrera son entière liberté.

Fait à

Précédé de la mention lu et approuvé,
L'offrant(s)

Pour acceptation,
Le(s) propriétaire(s)